

Organisation de l'Institut

1. Conseil Consultatif Elargi

Le conseil consultatif élargi est un organe consultatif composé des parties prenantes de l'Institut. Il est chargé entre autres de :

- Apprécier le degré de satisfaction des parties prenantes de manière générale
- Statuer sur les orientations et actions de l'Institut et faire des propositions
- Faire des propositions sur les conditions de travail de tous les acteurs de l'Institut

Le Conseil Consultatif Elargi tient ses réunions chaque semestre soit deux (02) fois par an. Sa composition est la suivante:

- 02 Représentants des parents d'élèves
- 02 Représentants du personnel enseignant
- 02 Représentants du personnel administratif
- 02 Représentants des Etudiants
- 01 Représentants des entreprises
- 02 Représentants de la direction de l'Institut

2. LE COMITE TECHNIQUE DE GESTION

Le Comité est l'organe qui régule la politique de l'Institut. Il est chargé entre autres de :

- Définir la politique de formation et de recherche et de veiller à sa bonne application
- Veiller à la bonne utilisation des ressources allouées en vue de l'atteinte des objectifs assignés
- Garantir l'application des textes qui régissent l'institut

Le Comité tient ses réunions tous les jeudis et comprend 25 membres dont:

- 03 membres statutaires exerçant des fonctions de direction au sein de l'institut
- 07 Directeurs d'Études
- 03 responsables de départements
- 06 enseignants
- 05 personnels administratifs et techniques
- 02 membres désignés parmi des personnalités du monde des entreprises et de l'administration.

3. LE COMITE DE DIRECTION ACADEMIQUE

Ce comité conçoit et met en œuvre la politique de gestion quotidienne de l'IFSM. Il est l'instrument de consultation à la disposition du Directeur Général dans ses fonctions d'ordonnateur, ainsi que de tous les autres Directeurs.

A ce titre, il veille à :

- La réalisation effective des charges horaires attribuées aux enseignants
- La qualité de la prestation des enseignants.

- Le respect de la charte de l'établissement

Il est composé :

- Du Directeur général
- Des Directeurs des Études
- Des Responsables de Filières

4. LE COMITE DE PERFECTIONNEMENT

Cet organe est chargé de régulation la politique de l'Institut ainsi que de la qualité de l'enseignement. Il est chargé entre autres de :

- Définir la politique de formation et de recherche et de veiller à sa bonne application
- Veiller à la bonne utilisation des ressources allouées en vue de l'atteinte des objectifs assignés
- Garantir l'application des textes qui régissent l'institut.
- D'initier des séminaires de formation
- Actualiser et mettre à jour les programmes de formation en fonction des besoins des entreprises et de la configuration du marché du travail.

5. LA DIRECTION GENERALE

La Direction Générale comprend :

- Le Président Fondateur
- Le Directeur Général
- Le Directeur des Ressources Humaines
- Le Directeur des Finances
- L'Assistante de Direction

6. Les Services

1. Le service du Patrimoine et de la Maintenance
2. Le service de l'Informatique
3. Le service de la Documentation, de l'Information et de l'Édition
4. Le service de la Scolarité, de l'Accueil et du renseignement
5. Le service des Relations Extérieures et de la communication
6. Le service de la Comptabilité
7. Le service des Personnels Administratifs et Techniques
8. Le Service de Contrôle interne
9. Les cellules internes d'assurance qualité